CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1490 **Valable du 09/01/2026 au 08/01/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 22/07/2016
Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 821 688 645 00034
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 2144095

Assurance Responsabilité travaux :
ENTORIA RCDGRAA 003426

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
MITHRAS 25FTP534

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Dénomination sociale : DY BAT 27

2 RUE CHARLES DE GAULLE
MARINIERE
91070 BONDOUFLE

Téléphone : 09 80 39 14 02 **Fax :**
Portable :
Responsabilité légale : DEMIR ADIL GÉRANT

Responsable Technique : DEMIR HASAN

Site internet :
E-mail : qualitedybat27@gmail.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	10	EFF2A	617 038	CA3
Dans l'activité	9	EFF2	92 723	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire (prorogation d'un an)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 23/07/2025	09/01/2026	08/01/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 16/03/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR